

N° RH2023-232

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Madame le Maire de la Commune de Saint-André-de-Cubzac ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté municipal n° RH2023-56 du 1^{er} mars 2023 établissant la composition du comité social territorial de la Commune ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 désignant par tirage au sort les représentants suppléants au comité social territorial ;

Vu la mutation externe de Monsieur Clément MARENDA, à effet du 6 novembre 2023, représentant du personnel suppléant qui avait été désigné par tirage au sort ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de désigner un nouveau représentant du personnel suppléant dans l'ordre de la liste des électeurs tirés au sort ;

Vu l'acceptation de Madame Magalie GAUDY en date du 7 novembre 2023 ;

Considérant qu'il s'avère également nécessaire de modifier la composition des représentants de la collectivité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 7 novembre 2023, la composition du comité social territorial de la commune de Saint-André-de-Cubzac s'établit comme suit :

Les représentants de la collectivité

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Célia MONSEIGNE	Mme Marie-Claire BORRELLY
M. Mickaël COURSEAUX	Mme Sandrine HERNANDEZ
Mme Laurence PEROU	M. Daniel THEBAULT
M. Michel ARNAUD	Mme Caroline CLEDAT
Mme Pascale AYMAT	Mme Hélène RICHEL

Les représentants du personnel

Représentants titulaires - Liste	Représentants suppléants - Liste
M. Frédéric HITIER - CGT	Mme Audrey BRISSON - CGT
Mme Eliane ADJANOHOON - CGT	Mme Coralie PARADIS - CGT
M. Pierre COUSSY - CGT	Mme Marie-Christine GRIVET - CGT
M. Jérôme BELOUGNE - CGT	Mme Nathalie ESPOSITO
Mme Chantal SAUZEAU - CGT	Mme Magalie GAUDY

HÔTEL DE VILLE



8, place Raoul Larche - B.P 97
33240 Saint-André-de-Cubzac



Tél : 05 57 45 10 10
Fax : 05 57 45 10 29



saintandredecubzac.fr



ARTICLE 2 : La présidence du comité social territorial est assurée par Madame le Maire, Célia MONSEIGNE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l'Etat,
- notifié aux intéressés,
- transmis au Président du Centre de Gestion de la FPT.

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 07/11/2023

Le Maire,



Célia MONSEIGNE



HÔTEL DE VILLE



8, place Raoul Larche - B.P 97
33240 Saint-André-de-Cubzac



Tél : 05 57 45 10 10
Fax : 05 57 45 10 29



saintandredecubzac.fr

